

# COMMUNE DE CHATELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

du 9 avril 2015

n° 12

page 1/2

**RAPPORTEUR : Anne-Florence BOURAT**

**OBJET : Travaux dans les bâtiments scolaires - Attribution des marchés de travaux**

*Mesdames, Messieurs,*

*Un marché à procédure adaptée a été lancé pour la réalisation des travaux dans les bâtiments scolaires, détaillés dans le tableau ci-dessous, qui se décompose en 8 lots.*

*Lot 1 – Etanchéité – Groupe scolaire Maurice Carème*

*Lot 2 – Menuiseries extérieures – Ecoles maternelle F.Souché et Elémentaire E.Littré*

*Lot 3 – Gros œuvre, démolition – Ecole maternelle M.Carpantier*

*Lot 4 – Menuiserie intérieure, faux-plafonds – Ecoles maternelle M.Carpantier et Elémentaire P.Painlevé*

*Lot 5 – Carrelage, faïence – Ecole maternelle M.Carpantier*

*Lot 6 – Peinture – Ecoles maternelle M.Carpantier et Elémentaire J.Prévert*

*Lot 7 – Courants faibles-forts – Ecole maternelle M.Carpantier et Elémentaire P.Painlevé*

*Lot 8 – Plomberie, chauffage – Ecole maternelle M.Carpantier*

*Le coût global estimé est de 300 000 € TTC.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 28 du code des marchés publics relatifs à la procédure adaptée,

**VU** l'article L 2122-21-1 et L 5211-2 du CGCT permettant au Président de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue des besoins et du montant prévisionnel du marché.

**CONSIDERANT** que les bâtiments scolaires nécessitent de gros travaux,

**CONSIDERANT** qu'une consultation par marché à procédure adaptée a été lancée pour procéder à ces travaux,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

Les dépenses seront imputées sur les lignes budgétaires suivantes :

- Lot 1 – Etanchéité – Groupe scolaire M.Carème  
213.11/2313/P1067/5200 – N 50-07

- Lot 2 – Menuiseries extérieures – Ecoles maternelle F.Souché et Elémentaire E.Littré  
211.17/2313/P1067/5200 – N 50-08  
212.17/2313/P1067/5200 – N 50-08

## COMMUNE DE CHATELLERAULT

### Délibération du conseil municipal

du 9 avril 2015

n° 12

page 2/2

- Lot 3 – Gros-oeuvre,démolition – Ecole maternelle M.Carpantier  
211.12/2313/P1067/5200 – N 50-03
- Lot 4 – Menuiserie intérieure – Ecole maternelle M.Carpantier et Elémentaire P.Painlevé  
211.12/2313/P1067/5200– N 50-09  
213.14/2313/P1067/5200– N 50-09
- Lot 5 – Carrelage,faïence – Ecole maternelle M.Carpantier  
211.12/2313/P1067/5200– N 50-18
- Lot 6 – Peinture – Ecole maternelle M.Carpantier, Elémentaire J.Prévert  
211.12/2313/P1067/5200– N 50-22  
213.15/2313/P1067/5200– N 50-22
- Lot 7 – Courants forts-faibles – Ecole maternelle M.Carpantier et Elémentaire P.Painlevé  
211.12/2313/P1067/5200– N 50-14  
213.14/2313/P1067/5200– N 50-14
- Lot 8 – Plomberie,chauffage – Ecole maternelle M.Carpantier  
211.12/2313/P1067/5200– N 50-17

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le Maire

Transmis à la sous préfecture, le 13/04/2015

Publié au siège de la mairie, le 13/04/2015

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

n°2287